

Les paiements en euro à l'heure de la digitalisation et des risques géopolitiques



Denis BEAU

Premier sous-gouverneur de la Banque de France

Les transformations des systèmes de paiement ne sont plus un simple sujet d'innovation technologique : si elles sont porteuses de progrès, elles accentuent le risque de perte de stabilité et d'autonomie stratégique du système de paiement en euro si elles ne sont pas maîtrisées. Du fait de ses mandats de stabilité monétaire et financière, la Banque de France est fortement investie sur cet objectif et mobilise à cette fin l'ensemble de ses moyens d'actions dans le domaine des paiements.

Les systèmes de paiement connaissent simultanément trois mutations profondes

La première est le déclin progressif de l'usage des espèces au profit de paiements numériques, dominés en France par la carte et soutenus par la croissance continue du commerce en ligne. Si cette évolution a amélioré la rapidité, la simplicité et la sécurité des paiements, elle a deux revers : une dépendance accrue à l'égard d'acteurs et de standards non européens, principalement américains, et un renforcement de l'exposition au risque cyber et à la fraude.

La deuxième transformation tient à l'extension de la numérisation aux actifs financiers, avec l'essor de la tokenisation. Celle-ci offre des gains d'efficacité

indéniables — réduction des délais et des coûts de transaction, meilleure transparence — mais elle met aussi en lumière un angle mort majeur : l'absence d'actifs de règlement sûrs et souverains adaptés à cet écosystème. La montée en puissance de



stablecoins quasi exclusivement adossés au dollar fait ainsi peser un risque de « stablecoinisation » et de « dollarisation numérique » sur l'économie européenne.

Enfin, la troisième transformation est l'intensification de la concurrence dans les infrastructures et technologies de paiement, portée notamment par l'entrée sur le marché de grands acteurs technologiques mondiaux. Si cette dynamique stimule l'innovation, elle contribue aussi à une fragmentation croissante des solutions de paiement et des infrastructures post marché, source potentielle d'inefficacités et de vulnérabilités systémiques.

Des risques amplifiés par le contexte géopolitique

Ces évolutions ne se produisent pas dans un vide stratégique. La dégradation du contexte géopolitique international renforce les risques en termes d'efficacité, de sécurité et de souveraineté associés à ces transformations. En outre, la promotion active, par l'administration américaine, de technologies et de stablecoins visant à conforter le rôle international du dollar accentue la pression sur la souveraineté monétaire et financière de l'Europe.

Les contributions de la Banque de France à trois lignes de défense

Face à ces enjeux, la Banque de France plaide et agit pour une mobilisation coordonnée des acteurs européens, publics comme privés, autour de trois lignes de défense complémentaires.

La première est le cadre réglementaire. Si l'Europe dispose déjà d'une base robuste avec PSD2 et la future PSD3, le règlement MiCA ne répond que partiellement aux risques associés à une adoption massive de stablecoins non européens. Un renforcement ciblé est nécessaire, notamment pour limiter leur usage dans les paiements du quotidien et mieux encadrer les modèles multi émetteurs.

La deuxième ligne de défense est l'adaptation des services de paiement en monnaie de banque centrale. L'objectif est de préserver le rôle d'ancrage de la monnaie centrale, aussi bien pour les paiements de détail que pour les règlements interbancaires, y compris dans des environnements nouveaux fondés sur des technologies de registre distribué.

Cette stratégie se concrétise à travers trois projets structurants :

- **le euro numérique**, conçu comme un « billet numérique », complémentaire aux espèces, garantissant la liberté de choix des citoyens et soutenant le développement de solutions privées paneuropéennes. La coexistence d'un moyen de paiement numérique universel en monnaie publique et d'une offre riche de solutions privées, telle que « wero » portée par l'European Payments Initiative, est naturelle et nécessaire. Depuis toujours, la confiance dans la monnaie est ancrée dans cette complémentarité.
- **le projet Pontes**, qui fournira d'ici la fin de l'année 2026 une monnaie centrale tokenisée pour les règlements d'actifs financiers tokenisés, afin de maintenir la monnaie de banque centrale comme actif de règlement de référence pour les transactions entre intermédiaires, les plus exposées au risque systémique ;
- **le projet Appia**, dont l'ambition est de préparer, à moyen terme, une nouvelle génération d'infrastructure post marché européenne adaptée à la finance tokenisée, potentiellement fondée sur un registre distribué européen.

Enfin, la troisième ligne de défense concerne la disponibilité d'actifs de règlement privés en euro, convertibles au pair avec la monnaie centrale et fournis par des acteurs régulés. Dans cette perspective, nous encourageons et soutenons explicitement les initiatives européennes — telles que le développement de dépôts tokenisés et stablecoins en euro — et nous venons de prendre l'initiative avec l'AMF et la DGT de créer un groupe de place qui vise à identifier et faciliter la réalisation de projets concrets par l'écosystème des paiements français.

Une conviction européenne

À l'heure où la technologie redessine en profondeur les circuits de paiement, le véritable enjeu n'est pas seulement d'innover, mais de le faire sans renoncer à la stabilité, à la souveraineté et à la confiance qui constituent le socle même de l'économie européenne.

Pour cela la réponse aux risques actuels ne peut être ni nationale ni exclusivement publique. Elle suppose le développement de solutions de paiement européennes, publiques et privées, sûres, efficaces et interopérables, fondées sur la coexistence et la complémentarité entre monnaie centrale et monnaie privée régulée. ■

